



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE a.s.b.l. (L.F.F.S.)

Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans - N° d'entreprise : 0418.481.457 – RPM Liège



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 28/10/2025 - N° 02 (2025-2026)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. WALLEMME	- Membre Commission sportive provinciale Hainaut
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la Commission provinciale d'arbitrage
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. POULET	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 30/09/2025 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP3A1305	VE	26/09/2025	20:30	FLOR	IMPAK CHAUMONT	-	MFC VOGENE B	5-0 Fft
NAP11303	VE	26/09/2025	21:00	DINA	BFM DINANT	-	NOST METTET-ORET	5-0 Fft
NAVET1303	VE	26/09/2025	20:00	YVOI	BV MONT V	-	A TAVIERS V	5-0 Fft
NAP3C1401	JE	02/10/2025	20:45	AUBR	AUBRIVES-VIREUX	-	MFC ANDENNE 53	5-0 Fft
NACPPRM001	ME	01/10/2025	21:00	AUVE	FCO NAMUR INDOOR	-	BFM DINANT D	5-0 Fft
NAP4A1401	MA	30/09/2025	20:45	WALC	WALCOURT EAGLES	-	LK PHILIPPEVILLE	5-0 Fft
NAP2B1406	VE	03/10/2025	21:30	BEAU	WALCOURT STREE	-	MFC CINEY	5-0 Fft
NAVET1403	VE	03/10/2025	21:00	AUVE	NP AUVELAIS V	-	BIRAN BEAURAING V	5-0 Fft
NAP3C1503	JE	09/10/2025	20:45	AUBR	AUBRIVES-VIREUX	-	MFC CINEY B	5-0 Fft
NAP11505	VE	10/10/2025	22:00	ROCH	WS ROCHEFORT	-	BV MONT	5-0 Fft
NAP11501	LU	06/10/2025	19:30	OHEY	MF OHEYTOIS	-	WS ROCHEFORT	5-0 Fft
NACPPRM009	ME	08/10/2025	22:00	VEZI	CANARIS ANDENNE	-	NP AUVELAIS B	5-0 Fft
NACPPRM003	VE	10/10/2025	21:00	EGHE	MF EMINES	-	NATOYE FUTSAL B	5-0 Fft
NAP11606	VE	17/10/2025	21:30	MAIL	REA LOYERS KN	-	NOST METTET-ORET	5-0 Fft
NAP4B1603	VE	17/10/2025	19:00	YVOI	BV MONT D	-	SOCO HAVELANGE	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4B1303	VE	26/09/2025	20:30	ANHE	JEUN MOSAN ANHEE B	-	BV MONT D	0-5 Fft
NACPPRM014	LU	29/09/2025	21:00	FLOR	IMPAK CHAUMONT B	-	ALLIANCE FOSSES B	5-0 Fft
NAP2A1402	VE	03/10/2025	21:00	EGHE	BB FERNELMONT	-	BV MONT B	5-0 Fft
NACPPRM022	LU	06/10/2025	21:00	FLOR	IMPAK CHAUMONT C	-	BS ANHEE C	5-0 Fft
NACPPRM019	VE	10/10/2025	21:00	ANHE	JEUNESSE MOSANE ANHEE	-	NP AUVELAIS	5-0 Fft

2.2. Dossier N° 2025-2026/015

Monsieur Degée ne siège pas. Luc Peeters assure la présidence.

Date

: 03/10/2025

Rencontre

: Baty Boys Havelange B – Mascaux Jambes – Div 3B

En cause de

: Pecheur Romain – 837926 – 04/02/1991 – Baty Boys Havelange – 6491 (P.O.)

: Mariage Célestin – 833118 – 14/08/1995 – Baty Boys Havelange – 6491 (P.O.)

: Jahiu Erduan – 855058 – 15/12/1999 – Mascaux Jambes – 7508 (P.O.)

Arbitre

: Vanrykel Antoine (P.O.)

Objet

: Réclamation – Score inversé

Délibéré

Vu la réclamation introduite par le club Baty Boys Havelange par recommandé le 07/10/2025, laquelle est recevable ;

Vu l'art 179.3 du règlement organique de la Ligue ;

Attendu que M. Jahiu Erduan – 855058 est absent excusé ;

Entendu l'arbitre ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il est établi qu'une des parties à la cause est absente excusée ;

Considérant que cette absence ne peut porter préjudice au club plaignant ;

Par ces motifs, la Commission Sportive Provinciale :

- met le dossier en continuation ;

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025.

2.3. Dossier N° 2025-2026/017

Date

: 16/10/2025

Rencontre

: Olympique de Sautour – White Star Rochefort – Div 1

En cause de

: Supporters Olympique de Sautour - 7517

Arbitre

: Vansteenkiste Renaud

Objet

: Attitude du public (J)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi qu'il y a eu un envahissement de terrain par les supporters de Olympique de Sautour à l'issue de la rencontre ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige une amende de 50 € au club de Olympique de Sautour – 7517 ;
- fixe le score de la rencontre à 0-5 fft ;

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2025-2026/012

Date

: 03/10/2025

Rencontre

: MFC Vogenée – WS Rochefort – Div 1

En cause de

: Doyen Lucas – 853596 – 31/08/1999 – MFC Vogenée – 7290

Arbitre

: Darc Dimitri

Objet

: Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)

Délibéré

: Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 10/11/2025 au 30/11/2025

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025

3.1.2. Dossier N° 2025-2026/016

<u>Date</u>	: 10/10/2025
<u>Rencontre</u>	: BFM Dinant D – Jeunesse Mosane Anhée B – Div 4B
<u>En cause de</u>	: Chatie Mounir – 878931 – 10/02/2006 - Jeunesse Mosane Anhée - 5225
<u>Arbitre</u>	: Lucas Hugues
<u>Objet</u>	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025	

3.1.3. Dossier N° 2025-2026/018

Monsieur Degée ne siège pas. Luc Peeters assure la présidence.

<u>Date</u>	: 17/10/2025
<u>Rencontre</u>	: Rea Loyers KN B – Namur Fanatik – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Morhe J Jad – 886412 – 18/04/2007 – Namur Fanatik - 7464
<u>Arbitre</u>	: Collin Michael
<u>Objet</u>	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025.
Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025	

3.1.4. Dossier N° 2025-2026/019

Monsieur Degée ne siège pas. Luc Peeters assure la présidence.

<u>Date</u>	: 17/10/2025
<u>Rencontre</u>	: Rea Loyers KN B – Namur Fanatik – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Kone Abdouramane – 870374 – 17/09/1998 - Namur Fanatik - 7464
<u>Arbitre</u>	: Collin Michael
<u>Objet</u>	: Attitude déplacée (B.5)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.5 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 17/11/2025 au 07/12/2025, du 15/12/2025 au 21/12/2025 et du 05/01/2026 au 18/01/2026.
Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025	

3.1.5. Dossier N° 2025-2026/022

<u>Date</u>	: 24/10/2025
<u>Rencontre</u>	: BV Mont B – JP CJ Leuze B – Div 2A
<u>En cause de</u>	: Corbisier Benjamin – 854812 – 26/05/1999 – JP CJ Leuze - 2999
<u>Arbitre</u>	: Huygens Louis
<u>Objet</u>	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/11/2025 au 16/11/2025
Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025	

3.1.6. Dossier N° 2025-2026/024

<u>Date</u>	: 24/10/2025
<u>Rencontre</u>	: Borussia Loyers D – Namur Pirates B – Div 4D
<u>En cause de</u>	: Marcelle Romain – 872347 – 18/09/2001 - Namur Pirates - 6490
<u>Arbitre</u>	: Lucas Hugues
<u>Objet</u>	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 10/11/2025 au 16/11/2025

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023 et du 18/09/2025)

3.2.1. Dossier N° 2025-2026/011

Date : 03/10/2025

Rencontre : Celtic Namur – Jeunesse Mosane Anhée C – Div 4C

En cause de : Charlier Johan – 875637 – 08/05/1986 – Jeunesse Mosane Anhée - 5225

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025.

Ainsi prononcé à Ciney le 04/10/2025.

3.2.2. Dossier N° 2025-2026/014

Date : 03/10/2025

Rencontre : Sporting Andenne B – Scousers Gembloux B - Coupe

En cause de : Pironnet Christopher – 874840 – 15/12/1995 – Sporting Andenne - 7382

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (utilisation de la feuille de match digitale)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 20/10/2025 au 26/10/2025.

Ainsi prononcé à Ciney le 13/10/2025.

3.2.3. Dossier N° 2025-2026/023

Date : 24/10/2025

Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée B – Borussia Beauraing – Div 4B

En cause de : Degaudine Nicolas – 866975 – 17/05/1999 – Borussia Beauraing - 7239

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match endéans les 5 minutes de rentrée au vestiaire de l'arbitre))

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 03/11/2025 au 09/11/2025.

Ainsi prononcé à Ciney le 28/10/2025.

3.3. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 244 .2 du ROL)

Néant.

3.4. Comparutions

3.4.1. Dossier N° 2025-2026/013

Date : 06/10/2025

Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée C – Bianconero Sambreville - Coupe

En cause de : Charles Daniel – 878033 – 01/07/1991 – Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.)

Arbitre occasionnel : Filée Justin – 867078 – 01/02/1999 – Jeunesse Mosane Anhée – 5225 - (P.O.)

Objet : Fraude (Point E.2).

Délibéré

Vu le rapport administratif ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucune feuille de match n'a été établie au moment de la rencontre (digitale ou papier) ;

Qu'une feuille de match digitale a néanmoins été rédigée à postériori avec comme arbitre une personne absente à la rencontre ;

Que la prévention de fraude doit être amendée en D.1 pour Filée Justin et Charles Daniel ;

Considérant que le club Bianconero - 7761 a joué une rencontre sans feuille de match tant digitale que papier ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Filée Justin – 867078 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025 (point D.1 du barème de sanctions).

- inflige au nommé Charles Daniel – 878033 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025 (point D.1 du barème de sanctions).

- fixe le score de la rencontre à 5-0 / 0-5 Fft.

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025.

3.4.2. Dossier N° 2025-2026/020

Date : 24/10/2025

Rencontre : WS Rochefort – Ch Iliria Namur – Div 1

En cause de

: Iseni Amir – 874904 – 30/09/1994 – Ch Iliria Namur – 5876 (P.O.)

: Cobut Gérard – 808947 – 29/05/1955 - Ch Iliria Namur – 5876 (P.O.)

: Schram Julien – 883715 – 27/09/2001 – WS Rochefort - 7501 (P.O.)

: Masarotti Franco (P.O.)

Arbitre

: Voie de fait envers le public (C.4.5)

Objet

: Attitude du public et des équipes (J)

Délibéré

Attendu que les différentes parties ont été convoquées par téléphone le 25/10/2025 conformément à l'art 239.1 du règlement organique de la Ligue ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que le nommé Iseni Amir – 874904, à la fin de la rencontre, est rentré dans le public et a donné plusieurs coups volontaires à un ou plusieurs spectateurs du club WS Rochefort ;

Qu'il est établi qu'une bagarre générale impliquant des joueurs des 2 équipes et des spectateurs s'est déroulée et a engendré l'intervention de la police, cette bagarre ayant été consécutive à l'attitude du joueur Iseni Amir du club Ch Iliria Namur, des faits se déroulant même à l'extérieur. ;

Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;

Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir la provocation comme circonstance atténuante dans le chef du joueur Iseni Amir ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Iseni Amir – 874904 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 29/10/2025 au 26/04/2026 avec un sursis de 13 semaines à partir du 26/01/2026 pendant un an (point C.4.5 du barème de sanctions).

- inflige une amende de 100 € au club WS Rochefort – 7501

- inflige une amende de 100 € au club Ch Iliria Namur – 5876

- fixe le score de la rencontre à 0-5/5-0 fft

Ainsi prononcé à Namur le 28/10/2025.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions du au inclus</i>		<i>Commentaire</i>
853596	Doyen Lucas	MFC Vogenée	10/11/2025	30/11/2025	
854812	Corbisier Benjamin	JP CJ Leuze	10/11/2025	16/11/2025	
866975	Degaudine Nicolas	Borussia Beauraing	03/11/2025	09/11/2025	
867078	Filée Justin	Jeunesse Mosane Anhée	17/11/2025	23/11/2025	
870374	Kone Abdouramane	Namur Fanatik	17/11/2025 15/12/2025 05/01/2026	07/12/2025 21/12/2025 18/01/2026	
872347	Marcelle Romain	Namur Pirates	10/11/2025	16/11/2025	
874840	Pironnet Christopher	Sporting Andenne	20/10/2025	26/10/2025	
874904	Iseni Amir	Ch Iliria Namur	29/10/2025	26/04/2026	Sursis de 1 an pour 13 semaines à partir du 26/01/2026
875637	Charlier Johan	Jeunesse Mosane Anhée	20/10/2025	26/10/2025	
878033	Charles Daniel	Jeunesse Mosane Anhée	17/11/2025	23/11/2025	
878931	Chatie Mounir	Jeunesse Mosane Anhée	17/11/2025	23/11/2025	
886412	Morhe J Jad	Namur Fanatik	17/11/2025	23/11/2025	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
2999	JP CJ Leuze (2526/022)	12,50 €	2,50 €			15 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2526/011)	12,50 €	2,50 €			15 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2526/013)	12,50 €	5 €			17,50 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2526/016)	12,50 €	2,50 €			15 €
5876	Ch Iliria Namur (2526/020)	12,50 €	65 €	16 €	100 € (1)	193,50 €
6490	Namur Pirates (2526/024)	12,50 €	2,50 €			15 €
7239	Borussia Beauraing (2526/023)	12,50 €	2,50 €			15 €
7290	MFC Vogenée (2526/012)	12,50 €	7,50 €			20 €
7382	Sporting Andenne (2526/014)	12,50 €	2,50 €			15 €
7464	Namur Fanatik (2526/018)	12,50 €	2,50 €			15 €
7464	Namur Fanatik (2526/019)	12,50 €	15 €			27,50 €
7501	WS Rochefort (2526/020)	12,50 €		16 €	100 € (1)	128,50 €
7517	Olympique de Sautour (2526/017)	12,50 €			50 € (1)	62,50 €

(1) attitude des joueurs et supporters

6. MISSIONS DES MEMBRES

Luc Peeters se rendra à la rencontre retour de Ch Iliria Namur – WS Rochefort – Div 1 le 04/03/2026.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 25/11/2025 à Namur.
La séance est levée à 22h20.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS
Secrétaire